

Informations de base	
2004/2138(INI) INI - Procédure d'initiative	Procédure terminée
Evaluation du Cycle de Doha suite à l'accord de l'OMC du 1er août 2004 Subject 6.20.01 Accords et relations dans le cadre de l'Organisation mondiale du commerce (OMC)	

Acteurs principaux			
Parlement européen	Commission au fond		Rapporteur(e)
	INTA Commerce international		MORENO SÁNCHEZ Javier (PSE)
	Commission pour avis		Rapporteur(e) pour avis
	DEVE Développement		DEVA Nirj (PPE-DE)
	AGRI Agriculture et développement rural		DAUL Joseph (PPE-DE)
			Date de nomination

Événements clés			
Date	Événement	Référence	Résumé
28/10/2004	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
18/04/2005	Vote en commission		
21/04/2005	Dépôt du rapport de la commission	A6-0095/2005	
11/05/2005	Débat en plénière		
12/05/2005	Décision du Parlement	T6-0182/2005	Résumé
12/05/2005	Résultat du vote au parlement		
12/05/2005	Fin de la procédure au Parlement		

Informations techniques	
Référence de la procédure	2004/2138(INI)

Type de procédure	INI - Procédure d'initiative
Sous-type de procédure	Rapport d'initiative
Base juridique	Règlement du Parlement EP 55
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	INTA/6/23549

Portail de documentation				
Parlement Européen				
Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Avis de la commission	AGRI	PE350.099	15/03/2005	
Avis de la commission	DEVE	PE355.617	22/03/2005	
Rapport déposé de la commission, lecture unique		A6-0095/2005	21/04/2005	
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T6-0182/2005 JO C 092 20.04.2006, p. 0302-0397 E	12/05/2005	Résumé

Evaluation du Cycle de Doha suite à l'accord de l'OMC du 1er août 2004

2004/2138(INI) - 12/05/2005 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a adopté le rapport de M. Javier **MORENO SÁNCHEZ** (PSE, ES) par 437 voix pour, 94 contre et 12 abstentions. Il demande que les futures négociations conduisent à des résultats dans tous les domaines de l'Agenda de Doha qui soutiennent véritablement l'intégration des pays en voie de développement, en abordant, en particulier, les problèmes spécifiques des pays les moins avancés, dont les exportations doivent bénéficier d'un accès libre de taxes et de quotas. Le résultat des négociations du cycle de Doha devrait contribuer à la réalisation des objectifs de développement de la déclaration du Millénaire en promouvant la croissance économique mondiale.

Les députés demandent également à la Commission d'élaborer un rapport spécial examinant les incidences du cycle de Doha sur l'Accord de Cotonou et sur le système de préférence généralisé et d'envisager quelles mesures adopter pour garantir l'efficacité des préférences accordées par l'Union européenne aux pays en développement, notamment aux plus pauvres d'entre eux. La Commission est invitée à examiner la possibilité d'introduire une "boîte développement" pour les PMA dans les négociations sur l'agriculture afin de leur permettre de s'attaquer aux problèmes de la sécurité alimentaire et de l'emploi en milieu rural, qui sont les questions essentielles en matière d'éradication de la pauvreté.

Les mesures concernant les subventions à l'exportation, les aides internes et l'accès aux marchés devraient être appliquées parallèlement par tous les pays développés membres de l'OMC afin d'éviter un démantèlement unilatéral de la part de l'UE, en appliquant un traitement spécial et différencié aux PED.

Le Parlement souligne le niveau élevé de l'accès au marché communautaire des produits agricoles en provenance des PED et demande aux autres partenaires de pays développés et aux pays émergents de procéder à une plus grande ouverture de leurs marchés à l'égard des PMA.

En ce qui concerne les services, le rapport déplore qu'il n'ait pas été établi de cadre spécifique et il recommande la prudence pour la libéralisation des services d'intérêt général. Les services liés à la santé, à l'éducation et au secteur audiovisuel devraient faire l'objet d'une exception, tout comme ceux liés aux besoins fondamentaux des citoyens.

Les députés soulignent enfin la nécessité d'une profonde réforme de l'OMC et considère le rapport Sutherland comme un premier pas dans le processus de réflexion. Ils rappellent une nouvelle fois la nécessité, reconnue dans la déclaration du Millénaire, d'établir des relations plus étroites entre l'OMC et les autres organisations internationales et notamment, de faire respecter les règles de l'Organisation internationale du travail.